

CALENDRIER ÉLECTORAL – ÉLECTIONS AU CA DU CDG

(Date du scrutin : mardi 23 juin 2026)

Nature des opérations	Dates	Textes de référence
<p>Calcul du nombre de fonctionnaires (titulaire ou stagiaire, à temps complet ou non complet, en position d'activité et relevant du CDG) pour le décompte du nombre de voix dont disposent chaque maire ou président d'établissement (une voix par fonctionnaire)</p> <p>Ce calcul des effectifs est effectué par le CDG</p>	1er mars 2026	<p>Décret n°85-643 - art 11 et 11-1</p> <p>➔ Au 1er jour du 3ème mois précédant la date du scrutin</p>
Arrêté du président du CDG concernant les modalités d'organisation des élections du CDG et fixant la date des opérations électorales	Avril 2026	Décret n°85-643 - art 13
Affichage de l'arrêté du président du CDG fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil d'administration du CDG	Avril 2026	Décret n°85-643 - art 8
Arrêté du Président du CDG portant constitution de la Commission départementale , chargée d'une part du recensement et du dépouillement des bulletins de vote et d'autre part, des réclamations relatives aux listes électorales	Avril 2026	Décret n°85-643 - art 13
<p>Établissement et publicité des listes électorales par le président du CDG</p> <p>Listes électorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des représentants des communes • des représentants des établissements publics locaux 	13 mai 2026 au plus tard	
Réclamation sur les listes électorales , adressée à la Commission départementale	19 mai 2026 au plus tard	Décret n°85-643 - art 13
Décision de la Commission départementale sur les réclamations en lien avec les listes électorales	27 mai 2026 au plus tard	
Dépôt des listes de candidature au CDG	28 mai 2026 à 16h au plus tard	
Publicité par le CDG des listes de candidats par voie d'affichage (préfecture, sous-préfecture, CDG)	29 mai 2026 au plus tard	
<p>Dépôt des instruments de vote au CDG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bulletins de vote (fournis et imprimés par le candidat) • enveloppes de scrutin et d'expédition (fournies par le CDG) 	28 mai 2026 au plus tard	
Actualisation de la liste électorale des établissements publics locaux affiliés et non-affiliés au CDG (les éventuelles réclamations ne pourront s'exercer que dans le cadre d'un recours en annulation de l'élection, donc devant TA)	9 juin 2026 au plus tard	
Mise sous plis	A partir du 29 mai 2026	

Nature des opérations	Dates	Textes de référence
Envoi des instruments de vote par le CDG aux électeurs	2 juin 2026	
Date limite de réception des bulletins de vote par le président de la Commission de recensement et de dépouillement (envoi par correspondance)	22 juin 2026 à 16h au plus tard	
Dépouillement et proclamation des résultats par la Commission et affichage des résultats (préfecture, sous-préfecture, CDG)	23 juin 2026	Décret n°85-643 - art 13
Installation des nouveaux membres du conseil d'administration du CDG	7 juillet 2026	Décret n°85-643 - art 13
Réclamation contre les opérations électorales consignée dans le procès-verbal ou envoyée au président du CDG	Au plus tard à 18h le 5ème jour qui suit le jour de l'élection	Art R.119 al 1 du code électoral
Enregistrement des réclamations au greffe du Tribunal Administratif	Immédiatement après réception du PV	Art R.119 al 1 du code électoral
Éventuel déferé préfectoral contre les opérations électorales au Tribunal Administratif	Dans le délai de 15 jours à compter de la réception du PV	Art R.119 al 3 du code électoral
Jugement du Tribunal Administratif sur les réclamations contre les opérations de vote	Dans le délai de 2 mois à compter de la réception au greffe	Art R.120 du code électoral
Pourvoi devant le Conseil d'Etat (appel non suspensif)	Délai d'1 mois à compter de la notification faite aux parties intéressées et au préfet	Art R.121 et R.123 du code électoral